

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 70-962/SG/CG accordant un remboursement pour rétrocession d'une parcelle de terrain

n° 70-962/SG/CG

Ministère
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication
13 août 1970

Numéro JO
n° 17 du 10/09/1970

Date du numéro
10 septembre 1970

TEXTE INTÉGRAL

La somme de cent cinquante mille sept cents francs Djibouti (150.700 F. D.) représentant la valeur d'une parcelle de terrain de 137 mètres carrés faisant partie du titre foncier n° 649 et rétrocédée à l'Administration pour des raisons d'urbanisme, sera remboursée à M. Omer Mohamed Kamil. La dépense susvisée sera supportée par le budget local, chapitre 4, article 7, \$ 4.